

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT**

**LANDES**

Nombre de membres afférents au Conseil

**19**

Nombre de membres en exercice

**19**

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

**16**

Date de la Convocation :

27 SEPTEMBRE 2024

Date d'affichage :

2 octobre 2024

Objet de la délibération :

DEL2024\_062 – Demande de subvention exceptionnelle Association Sport et Découverte

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE LEON**

**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024**

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 040-214001505-20241001-DEL2024\_062-DE



L'an Deux Mil Vingt Quatre et le Premier Octobre à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Delphine DUPRAT, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

**Absents ayant donné procuration** : Mme Marjolaine PERNAUT à Delphine DUPRAT, Mme Stéphanie HERVE à Jean MORA.

**Absents** : Mr Eric MACQUART

**Secrétaire de séance** : Mme Delphine DUPRAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune s'est engagée l'année dernière dans la participation à « Octobre Rose ». L'association Sport & découverte propose cette année des actions de sensibilisation et de soutien à la recherche dans le domaine de la lutte contre les cancers. Le 19 octobre, l'association organise une découverte de la réserve naturelle du Courant d'Huchet avec 3 parcours différents (2.5 km, 8 km et 12 km) au départ de la Nasse.

Avec un budget prévisionnel global de 1 650 €, cette opération sollicite des financements afin d'avoir l'assurance d'un équilibre financier et si possible de permettre le versement de fonds au profit de la Ligue contre le cancer. La vente des T-shirts fabriqués spécialement pour la marche est une des recettes.

L'Association sollicite également la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'émettre un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Sport & découverte
- De dire que les crédits sont prévus au BP 2024 de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. La saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :

N° identifiant unique :

N° enveloppe :

